



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **20 juillet 2017**

Décision n° **CP-2017-1761**

commune (s) :

objet : Acquisition des blocs sanitaires pour les parcs de Lacroix-Laval et Parilly - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Sellès

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 11 juillet 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 21 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Gandolfi), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Glatard), Pouzol (pouvoir à Mme Poulain), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Absents non excusés : M. Calvel.

Commission permanente du 20 juillet 2017**Décision n° CP-2017-1761**

objet : **Acquisition des blocs sanitaires pour les parcs de Lacroix-Laval et Parilly - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 11 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ce marché a pour objet l'acquisition de blocs sanitaires pour les parcs de Lacroix-Laval (5 blocs) et Parilly (5 blocs).

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'acquisition de blocs sanitaires pour les parcs de Lacroix-Laval et Parilly.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 2 juin 2017, a choisi pour les différents lots l'offre des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	acquisition des blocs sanitaires au parc de Lacroix-Laval	groupement d'entreprises Paquet SAS / Toilitech SARL	261 000	313 200
2	acquisition des blocs sanitaires au parc de Parilly	groupement d'entreprises Paquet SAS / Toilitech SARL	261 000	313 200

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés relatifs à l'acquisition de blocs sanitaires pour les parcs de Lacroix-Laval et Parilly et tous les actes y afférents, avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 : acquisition des blocs sanitaires au parc de Lacroix-Laval ; groupement d'entreprises Paquet SAS / Toilitech SARL, pour un montant de 261 000 € HT, soit 313 200 € TTC, pour une durée ferme de 4 ans,

- lot n° 2 : acquisition des blocs sanitaires au parc de Parilly ; groupement d'entreprises Paquet SAS / Toilitech SARL, pour un montant de de 261 000 € HT, soit 313 200 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 2138 - fonction 020 - opération n° 0P27O5088A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 juillet 2017.